

ASSEMBLEE NATIONALE
COURRIER ARRIVEE
Secrétariat du Directeur des Services
Législatifs
Date 17/01/15
Sous le N° 177
Heures 17h
N° d'Enregistrement 89

ASSEMBLEE NATIONALE
SECRETARIAT ADMINISTRATIF
Arrivée le 17/01/15 à 13h20
Retour le
N° d'Enregistrement 0112/1

LOI N° 2015-04 DU 29 JANVIER 2015

portant autorisation de ratification de l'accord de prêt, signé à Cotonou, le 17 octobre 2014, entre la République du Bénin et le Fonds Africain de Développement (FAD) dans le cadre du financement partiel du projet de transport urbain à Parakou (PTUP).

L'Assemblée Nationale a délibéré et adopté en sa séance du 16 janvier 2015 ;

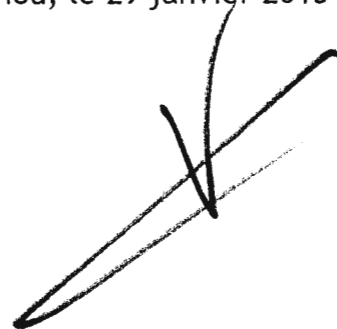
Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Article 1^{er} : Est autorisée la ratification, par le Président de la République, de l'accord de prêt d'un montant de vingt trois millions huit cent mille (23 800 000) unités de compte, équivalant à dix sept milliards quatre cent soixante dix millions (17 470 000 000) de francs CFA, signé à Cotonou le 17 octobre 2014, entre la République du Bénin et le Fonds Africain de Développement (FAD), dans le cadre du financement partiel du projet de transport urbain à Parakou (PTUP).

Article 2 : La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Cotonou, le 29 janvier 2015

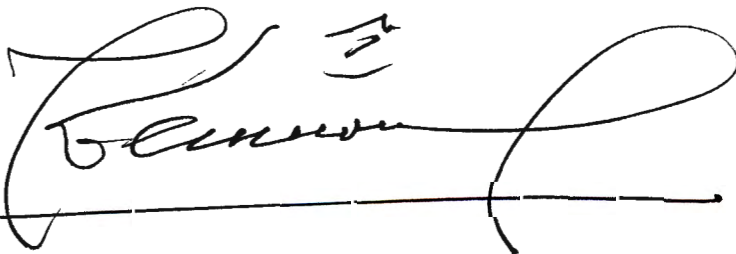
Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



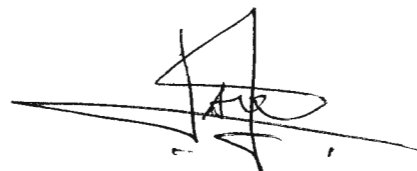
Dr Boni YAYI

Le Ministre de l'Economie, des Finances et
des Programmes de Dénationalisation,

Le Ministre des Travaux Publics
et des Transports,



Komi KOUTCHE



Natondé AKE

AMPLIATIONS : PR 6- AN 4- CC 2 - CS 2 - HAAC 2 - CES 2 - HCJ 2 MEF 2 MTPT 2- AUTRES MINISTERES 25 - SG 4 - DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5- BN-DAN-DLC- 3 - GCONB-DCCT-INSAE 3- BCP-CSN-IGAA 3- UAC-ENAM-FASJEP 3- UNIPAR-FDSP 2- JORB 1.-

